

LOC'AVANTAGES : UNE NOUVELLE REDUCTION D'IMPOT POUR L'INVESTISSEUR

Objectifs pédagogiques et opérationnels

Actualiser ses connaissances en matière de fiscalité
Savoir proposer le dispositif à ses clients investisseurs ainsi qu'à ses bailleurs confrontés à une sortie de défiscalisation

Pré requis

Aucun

Public

Responsables et collaborateurs des services de gestion locative et de transaction immobilière
Toute personne souhaitant actualiser ses connaissances en matière de fiscalité appliquée à la location

Suivi et validation

Rapport de connexion
Questions orales ou écrites (QCM)
Evaluation de la formation en ligne

Méthodes pédagogiques et moyens techniques

Alternance d'exposés et de cas pratiques
Tableau synthétique du mécanisme exposé
Questions / réponses
Projection du support de formation

Durée – Modalités

3h30
Présentiel ou distanciel synchrone (classe virtuelle)

PROGRAMME DETAILLE

1. INTRODUCTION

Rappel des grands principes de la fiscalité de la location immobilière
Panorama des régimes incitatifs

2. DE LA DEDUCTION COSSE A LA REDUCTION D'IMPOT SUR LE REVENU « LOC'AVANTAGES »

Le rappel de la déduction COSSE – « LOUER ABORDABLE »
La transformation de la déduction en une réduction d'impôt sur le revenu et sa comparaison
L'entrée en vigueur de la nouvelle réduction

3. LES CONDITIONS D'APPLICATION DE LA NOUVELLE REDUCTION D'IMPOT

Les propriétaires bailleurs concernés
Les logements éligibles
Les conditions de location
La qualité du locataire
Les plafonds de loyers et de ressources du locataire

4. LE CALCUL DE LA REDUCTION D'IMPOT ET SON IMPUTATION

Une réduction calculée sur le montant brut des revenus du logement
Un taux de réduction allant de 15 % à 65 %
L'imputation de la réduction d'impôt

Formation éligible au renouvellement de la carte des professionnels de l'immobilier conformément au décret n°2016-173 du 17/02/2016